

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- :-

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018  
A 9 HEURES

- :-

COMPTE-RENDU

- :-

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le vendredi 28 septembre 2018 à 9 heures.

**PRESENTS :**

- M. Steeve BRIOIS

**Maire**

- M. Laurent BRICE
- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Maryse POULAIN
- Mme Aurélia BEIGNEUX
- Mme Liliane PETIT
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. Nicolas MOREAUX
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS

**Adjoint**

- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Jeanne BARALLE
- Mme Margaret LANOY
- Mme Béatrice VAQUETTE
- M. Jean-Robert HAVET
- M. Michel VILAIN
- M. Alain DETREZ
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE
- M. Eugène BINAISSE (procuration à Marine TONDELIER à partir de 11h44)
- M. Geoffrey GORILLOT (procuration à Stéphane FILIPOVITCH jusqu'à 10h25)
- Mme Marine TONDELIER
- M. Stéphane FILIPOVITCH
- M. Clément GOLKA
- Mme Annie MAGNIEZ
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Patrick DULONGPONT (arrivé à 9h12)

**Conseillers municipaux**

**ABSENTS :**

- Mme Victoria KRENEK (procuration à Bruno BILDE)
- Mme Josette LECOCQ (procuration à Aurélia BEIGNEUX)
- M. Jacques MARTEL (procuration à Nicolas MOREAUX)
- M. Patrick HAUCHART (procuration à Christopher SZCZUREK)
- Mme Marylise BONICEL (procuration à Annie WANNEPAIN)
- Mme MELAINE GUILBERT (procuration à Laurent BRICE)
- M. David NOEL (procuration à Eugène BINAISSE jusqu'à 11h44)

**Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Angélique BERTRAM est nommée secrétaire de séance.

*Ouverture de séance à 9h00 par Monsieur le Maire.*

*Une minute de silence est respectée en mémoire de Mme Yvette DARCHICOURT et de M. Jean-Bernard DESHAYES.*

*Intervention de la société SATELEC sur le Plan Lumière, suivie d'une suspension de séance de cinq minutes.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE**

**1) A la majorité,**

**ADOpte** la décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2018.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 6 abstentions (groupe de l'opposition)

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

**2) A l'unanimité,**

**DECIDE** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, en application de l'article 1383F du Code général des impôts, les immeubles situés dans les bassins urbains à dynamiser et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466B du même Code et **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**3) A l'unanimité,**

**ACCORDE** un abattement de 15 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, en application de l'article 1388 quinquies C du Code général des impôts, applicable aux magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du même Code sous réserve qu'ils représentent une surface principale inférieure à 400 m<sup>2</sup> et qu'ils ne soient pas intégrés à un ensemble commercial et **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MME Aurélia BEIGNEUX, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, AU LOGEMENT ET A LA PETITE ENFANCE**

**4) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement, au Centre Communal d'Action Sociale, d'un acompte de 400 000 € au titre de l'exercice 2019.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE**

**5) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Centre d'Animation Culturelle l'Escapade » d'un montant de 20 000 €.

**6) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Police Public Jeunesse ».

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE**

**7) A l'unanimité,**

**ADOPTE** le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public de la Commune.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

**8) A la majorité,**

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur la suppression du repos hebdomadaire dominical avec emploi de personnel salarié pour l'année 2019 et **PREND ACTE** que des arrêtés municipaux seront établis par branche professionnelle.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

- 1 voix favorable (Geoffrey GORILLOT)
- 32 voix défavorables (groupe majoritaire, Marine TONDELIER, Stéphane FILIPOVITCH, Patrick DULONGPONT)
- 2 abstentions (Eugène BINAISSE, David NOEL)

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MME Liliane PETIT, ADJOINTE DELEGUEE A L'ETAT CIVIL, A LA POPULATION, AUX ELECTIONS ET AUX AFFAIRES GENERALES**

**9) A l'unanimité,**

**FIXE** à CINQ le nombre d'agents recenseurs recrutés sur la période de recensement 2019. **FIXE** la rémunération des agents recenseurs à 4 € par logement recensé et à 20 € par demi-journée de formation. **DESIGNE** le responsable du service de l'état civil en qualité de coordinateur principal du recensement de la population et un agent de ce même service en qualité de coordinateur suppléant. **FIXE** la rémunération du coordonnateur principal à 500 € et celle du coordonnateur suppléant à 350 € et **ACCEPTE** la dotation forfaitaire.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Patrick MON, ADJOINT DELEGUE A LA SECURITE ET A LA VIE DES QUARTIERS**

**10) A la majorité,**

**APPROUVE** la mise en place d'une facturation du coût de transport des personnes interpellées en état d'ivresse publique manifeste et **FIXE** le tarif à 120 €, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 6 abstentions (groupe de l'opposition)

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE**

**11) A l'unanimité,**

**APPROUVE** que 386 places soient présentées à la vente pour le festival rock qui se tiendra les 9, 16 et 23 février 2019 à l'Escapade. **FIXE** les tarifs de celles-ci et **APPROUVE** que 42 places soient mises en jeu au public sur CHERIE FM et sur RADIO PLUS.

**12) A l'unanimité,**

**APPROUVE** la signature d'un contrat de mandat de vente entre la société TICKETNET et la Commune pour assurer la commercialisation des billets de spectacles du HENIN ROCK FESTIVAL 2019.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE**

**13) A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'application du taux de versement transport de 1,80 % proposé par l'URSSAF, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, sur le territoire de la Commune.

#### **14) A l'unanimité,**

**RAPPORTE** la délibération n° 2014-164 du 30 septembre 2014 et **DECIDE** que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sera commun entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale dès lors que l'établissement public rattaché acte le même principe par une délibération concordante.

#### **15) A l'unanimité,**

**RAPPORTE** la délibération n° 2014-163 du 30 septembre 2014 et **DECIDE** que le Comité Technique sera commun entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale dès lors que l'établissement public rattaché acte le même principe par une délibération concordante.

#### **16) A l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à introduire 10 demandes d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. **DONNE** son accord de principe pour l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. **S'ENGAGE** à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique, tel que défini par la Loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

#### **SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

#### **17) A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'attribution, par la Commune, d'une subvention de 13 724,85 € dans le cadre du fonds de concours « revitalisation commerciale du centre-ville d'Hénin-Beaumont » pour la rénovation des devantures et/ou enseignes des six commerces suivants : DOM POLSKI, O MACARONS TOQUES, LES MOUTCHATCHOS, COCOON DE CECILE, LE BRAZZA et AMBRE.

#### **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE**

#### **18) A l'unanimité,**

**DECIDE** la cession, à M. Maxence PREVOST, de l'immeuble sis 112 rue Jean-Jacques ROUSSEAU, cadastré section AH 429 pour une superficie de 153 m<sup>2</sup> d'après cadastre, au prix de 32 500 €.

**19) A l'unanimité,**

**DECIDE** de céder, à M. et Mme Stéphane HERBAUT, la parcelle sise boulevard Alexandre DUMAS, cadastrée section AW 375 d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> d'après cadastre, au prix de 1 800 €.

**20) A l'unanimité,**

**DECIDE** l'acquisition de l'immeuble sis 62 place Jean Jaurès, cadastré section AH n° 292 d'une superficie de 770 m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme WILLEFERT, au prix de 90 000 €.

**21) A l'unanimité,**

**DECIDE** d'incorporer, dans le domaine communal privé, les parcelles, présumées vacantes et sans maître, sises 190 rue Octave LEGRAND et cadastrées AM837, AM838 et AM839.

**22) A l'unanimité,**

**DECIDE** d'incorporer, dans le domaine communal privé, l'immeuble, présumé vacant et sans maître, sis 141 avenue des Déportés et cadastré BL 67.

**23) A l'unanimité,**

**DECIDE** d'incorporer, dans le domaine communal privé, l'immeuble, présumé vacant et sans maître, sis 105 rue de l'Humanité et cadastré AH 176.

**24) A l'unanimité,**

**DECIDE** d'incorporer, dans le domaine communal privé, l'immeuble, présumé vacant et sans maître, sis rue Blériot et cadastré BL 477.

**25) A l'unanimité,**

**DONNE** son accord de principe pour la cession, en priorité aux locataires de SOGINORPA ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 24 rue Guynemer, par Maisons & Cités SOGINORPA, dont l'évaluation domaniale a été fixée à 134 000 €.

**26) A l'unanimité,**

**DONNE** son accord de principe pour la cession, en priorité aux locataires de SOGINORPA ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 35 rue Charles FAVART, par Maisons & Cités SOGINORPA, dont l'évaluation domaniale a été fixée à 128 250 €.

**27) A l'unanimité,**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à la nomination, comme correspondant RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés) titulaire : Laure SERGEANT et comme correspondants RIL suppléants : Pascaline LAMBRECHT et Sylvie DEWATTINE.

**28) A l'unanimité,**

**DONNE** son accord sur la participation financière de la Commune pour des travaux de renforcement du réseau d'eau et de défense incendie rue du Docteur LAENNEC.

**29) A l'unanimité,**

**DONNE** son accord sur la participation financière de la Commune pour des travaux de renforcement du réseau d'eau et de défense incendie Chemin de Jérusalem.

**30) PREND ACTE** de la communication du compte rendu de la délégation générale du Maire,

**31) PREND ACTE** de la communication des marchés notifiés.

**32) PREND ACTE** de la mise à jour du guide interne des procédures adaptées de la Commande Publique.

**SUR LA MOTION « POUR QUE LE SPORT COMPTE » PRESENTÉE PAR M. Laurent BRICE**

**33) A la majorité,**

**INVITE** les élus, les sportifs et l'ensemble des administrés à signer la pétition du Comité National Olympique et Sportif français qui a lancé, le 21 septembre 2018, une pétition nationale en ligne intitulée « le sport compte » pour réclamer davantage de moyens.


Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire, Eugène BINAISSE, Marine TONDELIER)
- 2 voix défavorables (Stéphane FILIPOVITCH, Geoffrey GORILLOT)
- 1 non-participation au vote (Patrick DULONGPONT)

*Monsieur le Maire clôt la séance à 12h10*

**AFFICHE ET PUBLIE LE 5 OCTOBRE 2018, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Le Maire,

  
\_\_\_\_\_  
Stevee BRIOIS

